

Avis voté en plénière du 14 octobre 2014

La protection maternelle et infantile

Déclaration du groupe de la CGT-FO

La Protection maternelle et infantile assure le suivi de l'enfant et de sa famille. Or, au fil des années, ses missions n'ont cessé de s'élargir sans que les moyens humains et financiers soient toujours donnés pour les assumer. Cela se traduit déjà sur le terrain par diverses remises en cause pourtant importantes dans le suivi des enfants.

Dans ce contexte de restriction budgétaire, le dispositif de PMI est mis en danger, alors qu'il est un pilier indispensable à la santé des enfants, des jeunes et des familles. À titre d'exemple, de nombreuses consultations de nourrissons et de femmes enceintes sont supprimées et les délais de prises de rendez-vous s'allongent. Or, actuellement en France, le nombre de naissances reste à un niveau élevé et les services publics de la PMI doivent être confortés pour y répondre. Ainsi, FO tient à saluer l'avis qui met l'accent sur le maintien de son universalité plutôt que sur son accès réservé aux plus démunis.

FO partage également l'orientation de l'avis sur la nécessaire revalorisation des métiers du secteur. En effet, il est primordial de reconnaître le travail des professionnels à la hauteur de leur utilité sociale, que ce soit en termes de statuts, de rémunérations et de moyens.

Dans un contexte d'aggravation de la précarité sociale, d'évolution des structures familiales et d'isolement grandissant de nombreuses familles, la stratégie nationale de santé doit réinvestir la politique de santé publique de l'enfant et de la famille. Pour que tous y aient accès, il faut remédier à l'investissement très inégal des départements dans leurs missions de santé et renforcer les services publics de santé de proximité, ces derniers, au-delà de la santé, étant un des fondements de la République.

Pour toutes ces raisons, et eu égard au travail de la rapporteure, le groupe CGT-FO a voté l'avis.